

Site d'observation de la nature de Davrey

Le site de Davrey a obtenu en 2025 la label "Espace Naturels et Sensibles" ENS.

Historiquement, les cours d'eau du territoire et leurs bassins versant ont été aménagés pour différents usages (exploitation de la force hydraulique avec les moulins, le développement agricole avec le drainage, la rectification des cours d'eau...).

Ces aménagements ont conduit à une dégradation sensible de la qualité écologique des cours d'eau, se traduisant notamment par :

- une perte de biodiversité des milieux aquatiques et humides ;

- une déconnexion des zones humides avec leurs cours d'eau ;

- une dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau ;

Or, ces milieux ont un rôle majeur à jouer tant en termes de maintien de l'équilibre écologique local (rôle de corridor écologique, habitat et source de nourriture pour la faune), qu'en termes sanitaires (rôle de filtre des pollutions diffuses) et de sécurité publique (ralentissement des crues).

C'est ainsi que, grâce à un travail collaboratif entre la Commune de Davrey et la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon a créé un projet de restauration d'écosystème inédit par son ampleur et son montage, afin d'enrayer la dégradation des milieux naturels sur le territoire.

La restauration hydromorphologique des cours d'eau est un enjeu environnemental capital.

La restauration de l'Armanche et du Landion sur le site de Davrey a permis de reconnecter les zones humides en créant notamment :

- 5 mares ;

- Une platière humide de 3 hectares ;

- 5000 m² de noues et frayères.

L'ouverture au public a principalement pour objectif la découverte et la sensibilisation aux milieux aquatiques et humides, leurs écologies, ainsi que leurs intérêts patrimoniaux et paysagers.

Ainsi, 6 panneaux thématiques ont été installés et abordent les thématiques suivantes :

- Mares, noues et platière ;

- Ornithologie ;

- Botanique et espèces végétales aquatiques ;

- Cours d'eau (habitats, typologie) ;

- Historique de l'activité de la vallée (élevage notamment) ;

- Les zones humides et leurs intérêts.

A cela, d'autres aménagements à but pédagogique ont été installés sur le site dont :

- Deux observatoires ornithologiques permettant l'observation des oiseaux sur la platière ;

- Un sentier permettant de relier le chemin de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) le long du Landion et le chemin de l'AFR le long de l'Armanche ;

- Une passerelle permettant de traverser la rivière de l'Armanche.

- Une partie du parcours pédestre accessible aux fauteuils roulants dans la partie Nord est prévue.

Ce projet de restauration du Landion et de l'Armanche, en plus d'être bénéfique pour les milieux aquatiques, s'inscrit parfaitement dans la dynamique touristique locale. En effet, il existe une balade découverte sur la commune de Davrey, permettant d'en apprendre davantage sur le patrimoine du village. Cette balade possède un sentier, "Le chemin de la Prairie", permettant déjà de marcher aux côtés du Landion. Le projet du SMBVA, ayant restauré et aménagé ce chemin, permettra aux visiteurs de circuler et d'observer au mieux la faune et la flore typique des milieux humides au cours de cette balade.

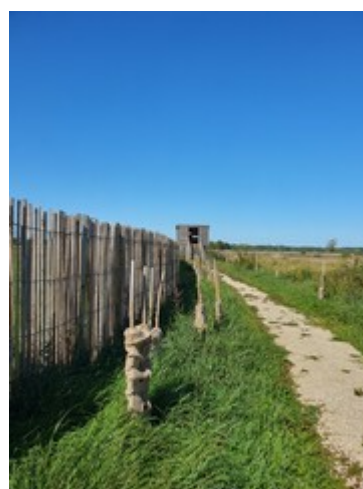
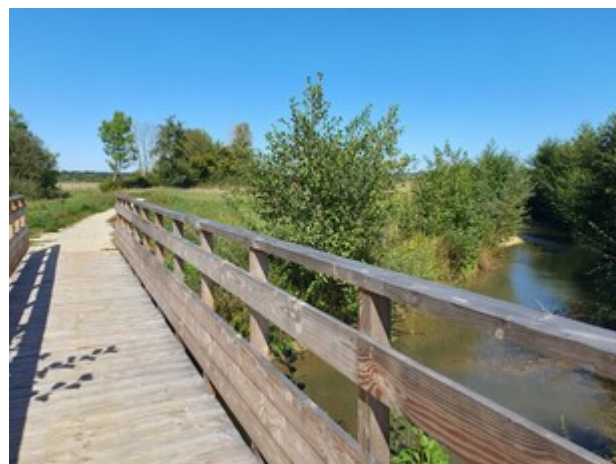
Image not found or type unknown





Équipements

○ Parking



Contact

Adresse : Rue du Maraude
10130 Davrey

Site internet : bassin-armancon.fr/site-d-observation-de-la-nature-de-davrey/

